S o m m a i r e

Maladie vésiculeuse du porc en Italie : de nouvelles provinces sont atteintes 157
Myiase à *Chrysomya bezziana* au Koweït : le Délégué déclare son pays indemne de cette maladie 158
Peste porcine classique en Argentine : complément d'information 158
Fièvre aphteuse en Arménie 159
Peste porcine classique en Moldavie : levée des mesures de restriction 159

MALADIE VESICULEUSE DU PORC EN ITALIE
De nouvelles provinces sont atteintes

Traduction d'une télécopie reçue le 6 novembre 1998 et d'un télex reçu le 10 novembre 1998 du Docteur Romano Marabelli, directeur général des services vétérinaires, ministère de la santé, Rome :

Date de suspicion de la maladie : 2 novembre 1998.
Date de confirmation : 3 novembre 1998.

N° d'enregistrement du foyer	***Localisation***
98/11	commune de Soresina, province de Crémone (Cremona), région de Lombardie
98/12	commune de Lonato, province de Brescia, région de Lombardie
98/13	commune de Pontinia, province de Latina, région du Latium (Lazio)

Description de l'effectif atteint :
- Foyer 98/11 : porcs reproducteurs.
- Foyers 98/12 et 98/13 : porcs à l'engrais.

Nombre total d'animaux dans les foyers :

sensibles	***cas***	***morts***	***détruits***	***abattus***
22 650	192	0	22 650*	0

* entre le 7 et le 9 novembre 1998.

Epidémiologie : les exploitations d'engraissement (foyers 98/12 et 98/13) ont acheté des porcs dans l'exploitation infectée n° 98/11.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : adoption des mesures de police vétérinaire prévues par la législation nationale et européenne.

*
* *

MYIASE A *CHRYSOMYA BEZZIANA* AU KOWEÏT
Le Délégué déclare son pays indemne de cette maladie

RAPPORT DE SUIVI N° 2

Traduction d'un courrier électronique reçu le 8 novembre 1998 du Docteur Sultan A. Sultan Al Khalaf, directeur général adjoint, Autorité publique de l'agriculture et de la pêche (PAAF), Safat :

Terme du rapport précédent : 16 avril 1998 (voir *Informations sanitaires*, **11** [15], 54, du 17 avril 1998).

Dans les principales régions d'élevage du pays et dans les stations de quarantaine aux frontières, la myiase à *Chrysomya bezziana* a fait l'objet d'une surveillance active depuis la découverte d'un premier cas fin novembre 1997. Le département du ministère de la santé chargé de la lutte contre les insectes nuisibles a également mené des opérations de surveillance des mouches, notamment *Chrysomya bezziana*, à travers tout le pays.

Aucun cas de myiase à *Chrysomya bezziana* n'a été découvert au Koweït depuis les cas signalés le 19 mars 1998. Bien que, depuis plusieurs semaines, les conditions climatiques automnales favorisent le pullulement de ces mouches, la situation n'a pas changé et seule *Chrysomya albiceps* a été observée.

Par conséquent, le Koweït est indemne de myiase à *Chrysomya bezziana* depuis le 19 mars 1998.

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ARGENTINE
Complément d'information

RAPPORT DE SUIVI N° 1 (SUITE)

Traduction d'une télécopie reçue le 9 novembre 1998 du Docteur Luis Osvaldo Barcos, président du Service national de la santé et de la qualité agro-alimentaire (SENASA), ministère de l'économie, des travaux publics et du service public, Buenos Aires :

Description de l'effectif atteint dans les foyers survenus en septembre 1998 (voir* Informations sanitaires*, 11 [40], 144, du 9 octobre 1998) :

- Foyer de Guatimozin : certains porcelets ont été atteints de diarrhée persistante sur laquelle les traitements n'ont pas eu d'effet.
- Foyer d'Ordoñez : avortements, naissance de porcelets faibles. Certaines truies n'ont eu que deux ou trois porcelets.
- Foyer d'Isla Verde : avortements.
- Foyer de Berabevú : porcelets faibles et anorexiques. Des antibiotiques ont été prescrits.

Diagnostic :

A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic : direction de laboratoire du SENASA.

B. Epreuves diagnostiques réalisées : immunofluorescence indirecte (IFI), sauf pour le foyer de Berabevú : coupes cryostatiques et immunofluorescence directe (IFD).

C. Agent causal : non isolé.

Epidémiologie : il s'agit de foyers primaires, sans nouveaux cas ou avortements à ce jour.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : les établissements ont été mis en interdit jusqu'au 19 (Guatimozin), 20 (Isla Verde), 21 (Ordoñez) et 29 (Berabevú) octobre 1998.

FIEVRE APHTEUSE EN ARMENIE

(***Date du dernier foyer signalé précédemment :*** octobre 1996).

RAPPORT D'URGENCE

D'après les rapports mensuels de l'Arménie portant sur juillet et août 1998 reçus le 10 novembre 1998 du Docteur A.A. Agadjanian, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Erevan :

Un foyer de fièvre aphteuse a été signalé aux mois de juillet et août 1998 à Amasiya, dans le nord-ouest du pays (région de Chirak).

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN MOLDAVIE
Levée des mesures de restriction

RAPPORT DE SUIVI N^{O} 2

Traduction d'une télécopie reçue le 11 novembre 1998 du Docteur V.M. Bahau, chef du département vétérinaire, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Kichinev :

Terme du rapport précédent : 14 octobre 1998 (voir *Informations sanitaires*, **11** [41], 149, du 16 octobre 1998).
Terme du présent rapport : 11 novembre 1998.

Les fermes des villages de Malaechty, Ivantcha, Dychkovo et Poutsountei (département d'Orhei) ne sont plus atteintes de peste porcine classique ; à cette date, plus aucun cas de morbidité ou de mortalité d'animaux n'a été signalé dans ces localités. Par conséquent, elles sont reconnues indemnes du virus de la peste porcine classique et toutes les mesures d'interdiction ont été levées. Les restrictions sont levées également dans la zone précédemment considérée "à risque".

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.

© Office international des épizooties - 1998
ISSN 1012-5310
Reproduction ou traduction permise sauf à des fins commerciales

Les *Informations sanitaires* sur Internet :
http://www.oie.int